

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02805

Numéro SIREN : 499 448 090

Nom ou dénomination : @-PRO.PEINT.

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 22228

Désignation de l'entreprise		SAS @PROPEINT		14 AVENUE DES SORBIERS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		ZI ATHELIA 4		13600 LA CROTAT				
SIRET		4 9 9 4 4 8 0 9 0 0 0 2 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122021		31122020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	3 000	016	3 000			
	Immobilisations corporelles*	028	73 839	030	37 864	35 975	27 292	
	Immobilisations financières* (1)	040	7 744	042		7 744	7 744	
	Total I (5)	044	84 583	048	40 864	43 719	35 036	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	30 809	062		30 809	20 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	1 658	070		1 658	2 950
			072	3 150	074		3 150	1 381
	Valeurs mobilières de placement	080	80 000	082		80 000	100 000	
	Disponibilités	084	55 816	086		55 816	76 703	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	171 433	098		171 433	201 534	
	Total général (I + II)	110	256 016	112	40 864	215 152	236 571	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 000		1 000		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		14 682		4 774		
	Résultat de l'exercice	136		29 018		31 508		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		54 700		47 282			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		112 897		129 644		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		37 589		42 494		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		9 966		17 151		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		160 452		189 289			
Total général (I + II + III)	180		215 152		236 571			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 924	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 026		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	446	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	17 000		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS @PROPENT		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N-1 2021		Exercice N-1 2020		
		31122021		31122020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	391 809	395 662	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	1 742	103	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	393 550	395 765	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	226 192	210 921	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(10 309)	8 812	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 2.727 - immobilier :)		242	76 444	69 841	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 037	244	1 964	2 469
	Rémunérations du personnel *		250	45 550	37 946	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	13 108	11 528	
	Dotations aux amortissements *		254	10 002	11 205	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	260	262	314	3 538
	Total des charges d'exploitation (II)		264	363 266	356 258	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	30 284	39 506
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	17 733		
	Charges financières (V)		294	447	660	
	Charges exceptionnelles (VI)		300	12 735		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	5 816	7 338	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	29 018	31 508	
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	29 018	314	
RÉGIMEN DES CHARGES	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	2 684		
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	6 743		
	Divers * dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés 247		330	45		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	DÉDUCTIONS					
Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation zones (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies C)	992	
ZNA NG (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies C)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)	127			
Crédit d'impôt sur le revenu en report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle - n° simulateur de calcul	641	
Dont divers *		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	648					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	38 490	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables : *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	38 490	372	
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						

* Des exploitations concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

@PRO.PEINT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL SOCIAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14, AVENUE DES SORBIERS
Z.I ATHELIA IV
13600 LA CIOTAT
R.C.S. MARSEILLE 499 448 090

PROCES - VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
APPROUVANT LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU PV DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Cinquième Résolution)

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 29 018,42 Euros, de la façon suivante :

- ✓ Affectation d'une partie du bénéfice, soit la somme de 24 000 euros, à une distribution de dividendes ;
- ✓ Le solde du bénéfice, soit la somme 5 018,42 euros, est affecté en totalité au compte « report à nouveau ».

Le dividende à répartir est ainsi fixé à la somme brute 240 euros.

Ces dividendes seront mis en paiement, selon décision du président, au plus tard le 30 septembre 2022.

Ces dividendes seront dès lors soumis, suivant la législation en vigueur, au prélèvement forfaitaire unique au taux de 30% [correspondant aux prélèvements sociaux de 17,2% et au prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8%], à défaut d'option par les associés, à titre individuel, pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu lors de leur prochaine déclaration d'impôt sur les revenus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme à l'original.

LE PRESIDENT
Monsieur Alain LUIGGI

